

INFORMATIONS RELATIVES AU DEPOT DU PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE SUR LES ACTIONS DEDALUS FRANCE INITIEE PAR LA SOCIETE DEDALUS ITALIA

Le Plessis Robinson, le 18 mai 2020

Dedalus France fait l'objet d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée, initiée par la société Dedalus Italia, son actionnaire majoritaire, visant l'intégralité des actions Dedalus France au prix de 0,70 euro par action (l'« Offre »). Cette Offre sera suivie, si les conditions sont réunies, d'une procédure de retrait obligatoire conformément aux dispositions des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

A la date du Projet de Note d'Information, Dedalus Italia S.p.A. détient directement et indirectement 92.427.175 actions de Dedalus France représentant 82,09% du capital et des droits de vote théoriques de Dedalus France¹.

Le Projet de Note d'Information de Dedalus Italia qui a été déposé ce jour auprès de l'Autorité des marchés financiers est disponible sur le site www.opas-dedalus.com. Le calendrier indicatif de l'Offre prévoit actuellement une ouverture de la période d'offre le 25 juin 2020.

La société Dedalus France informe ses actionnaires qu'au sein de son Conseil d'Administration, un comité *ad hoc* (dit « comité des indépendants ») composé de 3 membres dont 2 administrateurs indépendants, a été nommé. Ce comité a été chargé de sélectionner un expert indépendant, de proposer sa nomination puis d'assurer le suivi des travaux de l'expert et de préparer les termes de l'avis motivé que devra rendre le Conseil d'Administration.

Après revue de différentes propositions d'experts, le comité des indépendants a recommandé le cabinet Crowe HAF aux fins d'émettre, en application des dispositions des articles 261-1 I et 261-1 II du règlement général de l'AMF, un avis sur les conditions financières de l'Offre et du retrait obligatoire. Cette recommandation a été suivie par le Conseil d'Administration de Dedalus France qui a désigné, lors de sa séance du 24 avril 2020, le cabinet Crowe HAF représenté par Monsieur Olivier Grivillers, en qualité d'expert indépendant.

Après la remise des conclusions du rapport de l'expert indépendant, le Conseil d'Administration se réunira à nouveau pour se prononcer sur l'intérêt de l'Offre et sur les conséquences de celle-ci pour Dedalus France, ses actionnaires et ses salariés. Conformément au règlement général de l'AMF, l'avis motivé du Conseil d'Administration de Dedalus France sur l'Offre sera mentionné dans la note en réponse dont le projet devrait être déposé auprès de l'AMF, selon le calendrier indicatif de l'Offre, le 9 juin 2020.

A PROPOS

Dedalus France (anciennement Medasys) est un éditeur majeur de solutions logicielles dans les domaines du dossier patient, de la production de soins, de la biologie, anatomopathologie, génétique et de l'imagerie médicale, permettant aux établissements de Santé publics et privés d'optimiser et de fiabiliser les processus médicaux dans une logique de sécurité patient, de performance et de maîtrise des coûts.

Cotée au Compartiment C d'Euronext Paris (mnémonique MED - code ISIN FR 0000052623), Dedalus France emploie 400 collaborateurs et est présente en France, ainsi qu'en Belgique, en Algérie, au Maroc et au Japon. Depuis le 8 mars 2019, Medasys est devenue Dedalus France, membre à part entière d'un Groupe leader européen en matière de solutions logicielles de Santé. Le Groupe Dedalus dont le siège est basé à Florence en Italie compte 1 900 collaborateurs et est présent dans 25 pays.

¹ En ce compris par assimilation 297.134 actions auto-détenues par Dedalus France au 30 avril 2020. Sur la base d'un nombre total de 112.589.629 actions et de 112.589.629 droits de vote théoriques de Dedalus France (information au 30 avril 2020).

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre d'achat, ou une sollicitation d'une offre de vente, d'instruments financiers Dedalus France.

Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires de prendre connaissance de la documentation relative à l'Offre, qui contient les termes et conditions de l'Offre, ainsi que, le cas échéant, de tout avenant ou ajout à ces documents dans la mesure où ils contiendront des informations importantes sur Dedalus France et l'opération envisagée. Le projet de note d'information établi par Dedalus Italia a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers et diffusé ce jour. L'Offre et le projet de note d'information restent soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers.

Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, dans tout pays dans lequel la distribution de ces informations fait l'objet de restrictions légales. L'Offre ne sera pas ouverte au public dans les juridictions dans lesquelles son ouverture fait l'objet de restrictions légales.

La publication, la diffusion ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Par conséquent, les personnes situées dans les pays où ce communiqué est publié, diffusé ou distribué doivent s'informer sur de telles restrictions et s'y conformer. Dedalus France décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.

INFORMATIONS ET RELATIONS PRESSE

ACTUS finance & communication

Corinne Puissant / Relations analystes / Investisseurs
opas-dedalus@actus.fr / +33 (0) 1 53 67 36 77

Vivien Ferran / Presse - Media
vferran@actus.fr / +33 (0) 53 67 36 34